

# **Les fondements linguistiques de la manipulation**

## **Approche pragmatique**

*Essam Abel Fattah*

*Titulaire du doctorat ès lettres (en linguistique)*

*Professeur adjoint*

*Faculté des lettres - Université de Héliwan*

### ***I. Pragmatique de la manipulation***

La manipulation a été abondamment traitée dans le cadre des théories psychosociales et des études en communication et médias. Dans ces différentes perspectives, la manipulation est souvent étudiée dans des contextes d'interaction particuliers (la propagande politique ou publicitaire). L'intérêt de ces recherches consiste principalement à repérer les stratégies manipulatoires dans tel ou tel domaine afin d'en avertir le lecteur ou de lui permettre de ne pas s'y laisser prendre.

La plupart de ces recherches s'accordent sur certains traits communs aux actes manipulatoires, traits exprimés par Philippe Breton<sup>(1)</sup> en ces termes :

« Par manipulatoire, on entendra ici, de manière plus générale, une action violente et contraignante, qui prive de liberté ceux qui y sont soumis »

Notre étude s'inscrit dans le cadre général de la pragmatique linguistique telle qu'elle a été élaborée par Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe, dans la théorie de l'argumentation intégrée dans la langue (abrégé en ADL), depuis le début des années 70. En effet, cette approche est peu représentée dans les études sur la manipulation telle qu'elles ont été menées jusqu'à présent.

Du point de vue pragmatique, la manipulation par l'usage du langage est considérée comme un prototype de la communication non-coopérative parce qu'elle repose sur une différence entre les intentions que le locuteur rend manifestes à son auditoire et ses intentions réelles. L'étude des mécanismes manipulatoires dans le discours impose donc de

rendre compte de l'intentionnalité, de la dissimulation et des effets que le discours manipulateur peut avoir sur le destinataire. Nous partons donc d'une certaine position qui voit dans la manipulation une tentative d'amener, dans la communication, le destinataire à servir les intérêts du locuteur indépendamment de ceux du destinataire, tentative masquée qui cherche à « entrer par effraction dans l'esprit de quelqu'un pour y déposer une opinion ou provoquer un comportement sans que ce quelqu'un sache qu'il y a eu effraction ».<sup>(2)</sup>

Nous prenons le parti de montrer que l'éventail d'outils proposés dans ce type d'approche est propre à donner une contribution forte et inédite à la problématique.

L'objet de la pragmatique sémantique est de rendre compte de ce qui est fait par la parole. Le point important dans la théorie de l'argumentation dans la langue, est que tout énoncé véhicule une qualification de son énonciation, ce qui impose, pour interpréter ou construire le sens de tout énoncé, de décrire systématiquement les images de l'énonciation telles qu'elles sont véhiculées à travers l'énoncé.

La question fondamentale de cette étude est de savoir les propriétés linguistiques du phénomène de la manipulation du point de vue de l'ADL.

Avant de traiter cette question, il faudrait tout d'abord mettre en lumière les notions de base de l'ADL et ses outils d'analyse.

Cette théorie repose sur un certain nombre de postulats :

- 1- Elle rejette la notion de sens littéral selon laquelle toute phrase posséderait un sens fixe auquel s'ajouteraient, selon la situation de discours, d'autres sens relatifs au contexte situationnel de l'énonciation. Il faudrait, selon l'ADL, distinguer la notion de phrase de celle d'énoncé.<sup>(3)</sup> La phrase, pour le linguiste, est une entité abstraite alors que l'énoncé qui est l'occurrence de la phrase dans les différentes situations de discours, est une entité observable. Toute phrase est une structure syntaxique dotée d'une signification qui comporte un ensemble de directives abstraites. Autrement dit, la signification n'est pas un contenu sémantique que l'on peut communiquer dans le

discours, mais des instructions auxquelles on doit se plier pour interpréter le sens de l'énoncé sous-jacent à cette phrase. C'est donc à l'énoncé qu'il faudrait associer le sens qui, lui, réfère à une construction sémantique faite à partir de l'observation des impératifs stipulés par la signification de la phrase. Une phrase comme : *Il y a beaucoup de poussière ici* n'a pas de sens, mais une signification, c'est-à-dire un ensemble d'instructions :

- a) déterminer le locuteur qui a proféré l'énoncé de cette phrase et son allocataire.
- b) déterminer où et quand il l'a proféré.
- c) chercher pourquoi il l'a proféré.
- d) chercher comment il l'a proféré.
- e) chercher l'enchaînement argumentatif où il figure soit sous forme d'argument servant une certaine conclusion, soit sous forme de conclusion déductible d'un argument comme le montre ces deux exemples :

1- *Il y a beaucoup de poussière ici* (argument) : *cherchons donc une autre salle* (conclusion)

2- *Le planton n'a pas nettoyé la salle* (argument) : *il y a beaucoup de poussière ici* (conclusion)

- f ) déterminer le topos garant de l'enchaînement argumentatif, que le locuteur a sélectionné et appliqué à la situation de discours.<sup>(4)</sup>

En se pliant à ces instructions, on arrivera progressivement à construire le sens qui variera selon la situation. L'énoncé des phrases précédentes peut être une assertion faite par le professeur X dans le laboratoire des sciences naturelles à l'université du Caire pendant ses cours destinés aux étudiants de troisième année pour exprimer son indignation ; comme il peut aussi exprimer une demande adressée aux étudiants pour qu'un d'entre eux appelle l'employé responsable du nettoyage des locaux de cours.

L'énoncé peut aussi être un énoncé ironique employé par le locuteur pour taquiner l'ouvrier qui a bien nettoyé le laboratoire.

Dans cette optique, l'objectif principal est de définir l'entité linguistique à partir de ses enchaînements argumentatifs dans le discours, les enchaînements argumentatifs étant les seuls donateurs de sens.

Selon Ducrot, tout énoncé doit correspondre à un choix relativement autonome, c'est-à-dire qu'il doit satisfaire deux conditions : **la cohérence et l'indépendance**.

L'énoncé est cohérent lorsque : « aucun de ses constituants n'est pas choisi pour lui-même »<sup>(5)</sup>, mais pour la production d'un ensemble plus vaste dont il fait partie.

L'énoncé est indépendant lorsque « son choix n'est pas déterminé par un ensemble plus vaste dont il fait partie. »<sup>(6)</sup>

Quant à **l'énonciation**, elle désigne cet événement où une existence est donnée à un énoncé de telle sorte que le sens de l'énoncé ne serait rien d'autre qu'une qualification de son énonciation, autrement dit, tout énoncé ne se réfère qu'à lui-même (l'autoréférentialité de l'énoncé). L'ADL rejette toute conception référentialiste de la langue.

2) L'ADL rejette le postulat de l'unicité du sujet parlant et la remplace par celui de la pluralité des voix, c'est-à-dire la polyphonie.

Prenons un exemple comme *Notre gouvernement n'est pas démocratique*.

Pour l'ADL, il faudrait y distinguer les instances suivantes :

- a. **L'auteur empirique** ou le producteur effectif de l'énoncé qui n'a pas à être pris en compte dans le discours (c'est une instance extralinguistique).
- b. **Le locuteur** qui, dénoncé dans son discours par les marques de la première personne (*nous*), est le responsable de l'énoncé et des actes illocutoires accomplis dans son énonciation (l'assertion). La notion de locuteur impose de distinguer deux êtres de discours qui peuvent porter ce titre : **locuteur en tant que tel et locuteur en qu'être**

**du monde.** Dans une interjection comme *Hélas !*, le sentiment de tristesse qui déclenche l'énonciation est directement imputé au **locuteur en tant que tel**, c'est-à-dire le locuteur vu dans son engagement énonciatif (dans sa tristesse), alors que dans un énoncé comme *Je suis triste*, c'est l'énoncé qui nous renseigne sur la tristesse d'un être du monde qui se trouve être le locuteur *Je*, c'est-à-dire qu'il présente cette tristesse comme un objet de l'énonciation et non pas comme la cause qui la déclenche. Il s'agit ici du **locuteur en tant qu'être du monde**

c. **les énonciateurs** auxquels sont imputés tous les points de vue ou toutes les positions véhiculées par l'énoncé (**E1** estimant que le gouvernement est démocratique et **E2** soutenant qu'il ne l'est pas).

Pour interpréter ou construire le sens d'un énoncé donné, il faudrait, conformément à la signification de la phrase qui lui est sous-jacente, repérer les instances discursives qui y sont impliquées et son enchaînement discursif qui constitue son sens (le sens de l'énoncé).

3) Pour l'ADL (dans sa version topique), l'enchaînement argumentatif d'un énoncé est garanti par des lieux communs (les *topoi*)<sup>(7)</sup>. Pour conclure d'un énoncé-argument comme *La majorité a voté pour X* un énoncé comme *C'est X qui va être le président*, il faut préalablement admettre un lieu commun selon lequel : *plus on a des voix, plus on remporte la bataille électorale*. C'est ce topos de la majorité qui garantit le passage de l'énoncé-argument à l'énoncé-conclusion.

Dans la version topique de l'ADL<sup>(8)</sup>, tout enchaînement argumentatif met en œuvre un topos de telle sorte que l'on peut déduire d'un énoncé donné des conclusions différentes, voire opposées selon le topos utilisé.

Ayant abandonné la théorie des *topoi*, incompatible sur certains points avec les idées de base de l'ADL, Ducrot lui a substitué **la théorie des blocs sémantiques** élaborée par Marion Carel<sup>(9)</sup> dans, et depuis, sa thèse de 1992.

Si les seuls discours donateurs de sens, selon l'ADL, sont les enchaînements argumentatifs, on peut ramener tous les connecteurs ayant la fonction de construire les

enchaînements argumentatifs à deux types: un type **normatif** de *Donc* et un type **transgressif** de *Pourtant*. Les enchaînements argumentatifs peuvent donc être normatifs ou transgressifs. Dire *Il est fatigué c'est pourquoi il va se reposer* implique un enchaînement argumentatif normatif du type: Fatigué DC Repos (où DC rappelle *donc*). Mais dire *Bien qu'il soit fatigué, il ne se repose pas* implique un enchaînement transgressif du type: Fatigué PT neg-Repos (où PT rappelle *pourtant* et neg la négation). Ainsi tous les enchaînements argumentatifs peuvent être regroupés en deux classes dites **aspects argumentatifs**<sup>(10)</sup>: aspect normatif en DC et aspect transgressif en PT.

Il faudrait signaler que les deux aspects : normatif et transgressif sont les deux constituants fondamentaux du bloc sémantique, celui-ci pouvant être convoqué dans le discours soit sous l'un, soit sous l'autre. Ainsi, Fatigué DC Repos et Fatigué PT neg- Repos constituent le même bloc sémantique où la fatigue n'est vue que comme un motif du repos (Que serait la fatigue, si ce n'était un motif pour se reposer? Et que serait le repos si ce n'était l'aboutissement de la fatigue?). L'aspect transgressif exprime le même bloc que l'aspect normatif, mais d'une manière transgressive.

On voit bien que dans les blocs sémantiques, il ne s'agit pas d'un segment servant d'argument et d'un autre servant de conclusion, mais plutôt d'**interdépendance** entre deux segments relatifs à un bloc sémantique donné. Dans *Il est fatigué, il va donc se reposer*, il s'agit, non pas de n'importe quelle fatigue, mais de la fatigue qui entraîne le repos. La relation entre *fatigue* et *repos* est une relation d'interdépendance permettant de déceler de quel type de fatigue ou de quel type de repos il est question dans le discours (c'est le repos impliquée par une activité fatigante par exemple)

La théorie des blocs sémantique établit aussi une distinction entre deux types d'argumentation : argumentation interne et argumentation externe.

**L'argumentation interne**<sup>(11)</sup> désigne toute paraphrase ou reformulation de l'entité linguistique. Un mot comme *survie* implique une argumentation interne que l'on peut reformuler ainsi : *On est confronté au danger fatal, pourtant, on y échappe*, reformulation où

le mot *survie* ne figure matériellement pas. De plus, l'argumentation interne du mot *survie* ne contient qu'un seul aspect : l'aspect transgressif en *pourtant*. Car si l'on transforme cet aspect en un aspect normatif en *Donc* comme dans : *On est confronté au danger fatal, on ne peut donc pas y échapper* on passe à l'argumentation interne d'un autre mot : *Mort*.

**L'argumentation externe** désigne tous les discours qui sont associés à l'entité linguistique de façon externe. Ils constituent deux aspects converses : aspect normatif en DC et aspect transgressif en PT. Ainsi le sens du mot *survie* peut être constitué, dans son argumentation externe, de deux aspects suivants :

- 1- *Comme il lui était écrit là haut la survie, il s'en est sorti indemne* (Survie DC indemne).
- 2- *Il lui était écrit là haut la survie, pourtant il n'en est pas sorti indemne* (Survie PT neg-indemne).

Ces deux aspects composent, au même titre argumentatif, le même bloc sémantique de l'entité sémantique (*Survie*).

Lorsque la langue associe de manière intrinsèque à une entité linguistique un aspect argumentatif, entendant par là que cet aspect est inhérent à sa signification, l'argumentation (interne ou externe) est dite **structurelle**. En revanche, si l'aspect argumentatif est associé de façon contextuelle à l'entité uniquement par le discours, l'argumentation (interne ou externe) est dite **contextuelle**.

## ***II. Analyse argumentative du discours manipulateur***

Pour établir une pragmatique du discours manipulateur dans l'optique de l'ADL, nous allons soumettre à l'analyse argumentative deux extraits :

- 1- Un extrait politique d'un discours prononcé par le principal dirigeant du Front National en France. En effet, ce discours est connu par les sociologues et les spécialistes de la communication pour être un discours manipulateur. Notre choix de cet extrait se justifie bien entendu par notre volonté d'explorer en première phase les propriétés linguistico-argumentatives du discours manipulateur à partir d'un exemple fameux de la manipulation.

2- Un extrait littéraire tiré d'*Andromaque* de Racine, extrait où le ressort dramatique de toute la pièce repose de manière cruciale sur la mise en œuvre des stratégies manipulatoires dans le discours.

### *Extrait*<sup>(12)</sup>

En 1995, deux colleurs d'affiches du Front national attaquent un jeune homme d'origine comorienne en l'abattant dans le dos. La mort de la victime suscite une vaste émotion en France.

Sommé, devant des millions de téléspectateurs, de s'expliquer sur le meurtre du jeune Comorien, le principal dirigeant du parti de l'extrême droite en France, Jean-Marie le Pen, fait cette déclaration sur le petit écran :

*« Je voudrais d'abord qu'on ne préjuge pas, alors que l'affaire est entre les mains de la justice, des circonstances dans lesquelles se sont déroulés ces accidents graves qui ont entraîné la mort d'un jeune homme, ce que je déplore profondément. J'ai d'ailleurs fait connaître mon opinion immédiatement en disant combien j'en étais peiné et navré et combien je partageais la tristesse et la douleur de sa famille et des siens.*

*Mais j'ajoutai aussi que je le considérais comme une victime, ainsi que ceux qui se trouvaient impliqués dans cette affaire, victimes de l'atmosphère qui règne dans ces banlieues, et qui sont génératrices de peur, d'inquiétude, d'angoisse et quelquefois de gestes d'autodéfense. Par conséquent, je voudrais que l'on ne qualifie pas, surtout pas d'assassinat qui est un terme tout à fait particulier du droit pénal français. »*

Commençons par la suite : *Je voudrais d'abord qu'on ne préjuge pas, alors que l'affaire est entre les mains de la justice, des circonstances dans lesquelles se sont déroulés ces accidents graves qui ont entraîné la mort d'un jeune homme.*

Le locuteur (J. M. Le Pen) de l'énoncé négatif *qu'on ne préjuge pas* met en scène dans son énonciation deux énonciateurs distincts :

- 1) **E1**, personne injuste et d'un esprit hâtif, préjuge des circonstances relatives à la mort du jeune Comorien en qualifiant l'affaire de meurtre ou d'assassinat.

2) **E2**, soucieux de la justice et de la vérité, refuse de préjuger des circonstances de l'affaire avant que la justice ne termine ses enquêtes et ne prononce son jugement. Au premier énonciateur, on peut assimiler l'opinion publique et la presse qui qualifie l'affaire d'assassinat. Le locuteur, lui, se distancie de cet énonciateur pour s'identifier au second **E2**, celui qui rejette tout préjugé sur l'affaire avant que la justice ne s'y prononce.

Le premier énonciateur est présenté par le locuteur comme partial et irréfléchi, alors que le second **E2** paraît raisonnable et mûr. En termes de topoï, le locuteur mobilise, dans son discours, un topos légitime et incontestable *on est innocent jusqu' à preuve de contraire* (Moins preuves de culpabilité/ Plus Innocence).

En termes de blocs sémantiques, le premier énonciateur (**E1**) se hâte de qualifier l'affaire de crime bien que la justice n'ait pas encore établi la culpabilité des colleurs d'affiches, position absurde fondée sur une argumentation transgressive du type: Neg-Preuve Pourtant Accusation (Accuser sans qu'il y ait de preuves) tandis que le second énonciateur (**E2**) oppose au premier l'argumentation normative du même bloc sémantique (l'aspect converse) :

Neg-Preuve donc Neg-Accusation, position argumentative à laquelle s'associe le locuteur. L'argumentation transgressive de **E1** constitue effectivement l'argumentation interne structurelle de l'adjectif : *Injuste*. En revanche, l'argumentation normative de **E2** se trouve être l'argumentation interne structurelle de l'adjectif : *Juste*.

En s'assimilant à **E2**, le locuteur présente une argumentation normative où l'absence de tout jugement de la justice sur l'affaire signifie l'interdiction d'en préjuger. En d'autres termes, il présente son énonciation comme argumentant en faveur d'une conclusion : il n'est pas juste de soupçonner qui que ce soit avant que la justice n'établisse la vérité, conclusion qui profite certainement aux militants du Front national soupçonnés aux yeux de l'opinion publique d'avoir commis le meurtre.

Or dans le premier segment, on rencontre cette suite *des circonstances dans lesquelles*

*se sont déroulés des accidents graves qui ont entraîné la mort d'un jeune homme.* A qui peut-on imputer la position véhiculée par cette suite ?

Il est difficile de l'attribuer à **E1** qui voit dans la mort du Comorien un assassinat. Il est aussi difficile de l'attribuer à **E2** qui interdit de préjuger de l'affaire avant que la justice ne rende son jugement.

On est donc amené à constater la présence sur la scène d'un troisième énonciateur **E3** qui préjuge que la mort du Comorien est une conséquence « *des accidents graves* ». Selon la situation du discours, **E3** s'assimile au locuteur lui-même. Mais comment peut-on interpréter l'identification du locuteur avec deux énonciateurs (**E2** et **E3**) différents dont les positions sont incompatibles ?

En fait, malgré l'incompatibilité entre **E2** et **E3**, leurs positions argumentatives ne se croisent que sur une conclusion précise qu'ils soutiennent tous les deux : il ne faut pas accuser d'assassinat les militants du Front national. Mais la différence entre eux tient à ce que **E1** suspend tout jugement sur l'affaire avant que la justice ne s'y prononce, alors que **E3**, tout en s'interdisant de préjuger de l'affaire, ne se fait pas scrupule pour autant d'en préjuger en la qualifiant d'accident grave!

Avec la distinction du **locuteur en tant que tel** et le **locuteur en tant qu'être du monde**, disparaît cette incompatibilité car **E3** s'assimile en fait au locuteur en tant qu'être du monde (J.M. Le Pen en tant que chef du Front national), celui qui possède, entre autres, la propriété d'être l'origine de l'énoncé, c'est-à-dire un des avatars du locuteur en tant que tel. Cette distinction nous permet de voir plus clairement la stratégie manipulatoire déployée par le locuteur pour masquer sournoisement sa véritable intention.

Du point de vue argumentatif, le locuteur met en œuvre deux stratégies distinctes :

- a) **Stratégie ouverte** mobilisée par **E2** auquel le locuteur en tant que tel prétend s'assimiler. Cette stratégie, servant à crédibiliser le locuteur, argumente en faveur de la suspension de tout jugement sur l'affaire jusqu'à ce que le jugement de la justice soit rendu.

b) **Stratégie dissimulée**<sup>(13)</sup> adoptée par **E3** auquel s'identifie le locuteur en tant qu'être du monde. Cette stratégie argumente non seulement en faveur de l'acquittement du Front National, mais aussi en faveur de la culpabilisation du gouvernement qui est à l'origine des *circonstances graves* entraînant la mort du Comorien. Ainsi le locuteur parvient à manipuler l'auditoire via trois instances :

- 1- E1 soutient une position absurde contraire aux principes de l'équité.
- 2- E2, identifié au locuteur en tant que tel, soutient manifestement une attitude légitime et irréprochable.
- 3- **E3**, assimilé au locuteur en tant qu'être du monde, essaye de masquer sournoisement la véritable intention du locuteur, mais il se trahit en soutenant une attitude incompatible avec la situation du discours (les traces de violence marquées sur le cadavre de la victime) et aussi avec la justice.

C'est donc par **E3** que se manifeste la véritable intention masquée du locuteur, à savoir: en faisant semblant de défendre les intérêts de la justice, le locuteur ne cherche qu'à défendre les siens.

Du point de vue linguistique, la suite: « *ce que je déplore profondément* » est une assertion qui fait apparaître un énonciateur, assimilé au locuteur, humaniste et compatissant. En disant *Je déplore profondément la mort du Comorien*, le locuteur argumente en faveur de la défense du Comorien (Déplorer Donc Défense). Ce qui contribue à dissimuler davantage sa véritable intention de disculper les auteurs du meurtre et à manipuler son auditoire.

Quant à la suite : *J'ai d'ailleurs fait connaître mon opinion immédiatement en disant combien j'en étais peiné et navré et combien je partageais la tristesse et la douleur de sa famille et des siens*, elle complète sur le mode de l'argumentation normative le bloc sémantique que le locuteur attribue à « *je déplore* » :

*Je déplore profondément la mort du Comorien, c'est pourquoi J'ai fait connaître mon opinion immédiatement en disant combien j'en étais peiné et navré et combien je partageais la tristesse et la douleur de sa famille et des siens.*

Pour le locuteur, *Déplorer la mort du Comorien* consiste à exprimer sa tristesse, sa peine et sa colère à la famille de la victime. En effet, l'adverbe « *d'ailleurs* », qui a parmi ses fonctions de marquer la dualité des énoncés, sert tout de même à masquer hypocritement que le locuteur voulait rendre crédible l'information véhiculée par l'énoncé qui le précède : *ce que je déplore profondément*

De plus, cette suite, tout entière, argumente en faveur du caractère humaniste dont le locuteur cherche à s'affubler, caractère susceptible à la fois de dissiper tout soupçon autour de **E2** (qui refuse de qualifier l'affaire de meurtre) et de camoufler **E3** (qui qualifie l'affaire d'accident) et, par contrecoup, le locuteur en tant qu'être du monde (Le Pen).

On voit bien ici que le discours manipulateur de Le Pen repose sur le jeu polyphonique orchestré par la mise en scène des énonciateurs et la dichotomie du locuteur, propriété fondamentale de la manipulation discursive.

Passons à la séquence suivante du même extrait.

Introduite par la conjonction *mais*, cette séquence est inséparable de la précédente. Dans une structure du type : *X, mais Y*, la conjonction *mais* articule deux argumentations opposées pour défendre la conclusion déductible de la dernière.

Si X sert une conclusion R, Y argumente en faveur de Non-R.

L'analyse argumentative de la séquences précédente montre que le discours est orienté vers une conclusion précise : il n'a y a ni victime ni coupable jusqu'à ce que la justice rende son jugement.

Par contre, dans la deuxième séquence : « *Mais j'ajoutai aussi que je le considérais comme une victime, ainsi que ceux qui se trouvaient impliqués dans cette affaire, victimes de l'atmosphère qui règne dans ces banlieues, et qui sont génératrices de peur, d'inquiétude, d'angoisse et quelquefois de gestes d'autodéfense. Par conséquent, je voudrais que l'on ne qualifie pas, surtout pas d'assassinat qui est un terme tout à fait particulier du droit pénal français* », tout le discours argumente en faveur de la culpabilisation, non pas des militants du F.N, mais d'une autre instance référant au système politique ou social. De plus, le

locuteur ne s'embarrasse pas de préjuger de l'affaire : il rend même son jugement à propos des suspects (les militants du F.N, véritables auteurs du meurtre): ils sont innocents voire victimes. Le locuteur fait apparaître un énonciateur qui victimise les inculpés en prenant pour coupable le climat politique et social. Le discours du locuteur déploie une argumentation normative étroitement liée au climat socio-politique de l'auditoire :

- a) Peur, Inquiétude et Angoisse Donc Autodéfense
- b) Autodéfense Donc Violence

Pour se défendre contre un climat social mortel, on doit se permettre de recourir à la violence : Autodéfense Donc Violence. Que serait l'autodéfense si ce n'était la possibilité de recourir à la violence pour repousser le danger mortel ?

Cette conclusion trop générale repose, en termes des topoï, sur un topos social établi par la sociologie juridique : le criminel est victime de sa société.

Du point de vue argumentatif, le locuteur fait apparaître dans son discours un autre énonciateur **E4** (le sociologue) auquel il s'assimile après avoir renoncé à **E2** (l'énonciateur juriste qui exige d'attendre le dernier mot de la justice). La stratégie de **E4** consiste à évoquer les maux sociaux et psychologiques (peur, angoisse) avoués par le destinataire, voire par toute la société.

Bien que distincte de **E3**, celui qui juge l'affaire en la qualifiant d'accident, **E4** se voit affublé à la fois de caractères de sociologue et de juge qui non seulement accuse, voire condamne, mais aussi avance les attendus de son arrêt (gestes d'autodéfense) pour conclure à l'acquittement des suspects et la condamnation de la société. **E4** s'autorise ce que **E2** interdit de faire. C'est là que **E4** s'accorde avec **E3**, notamment en ce qui concerne la conclusion de sa thèse, à savoir : l'innocence des suspects.

Pour récapituler notre analyse argumentative, admettons, **en termes de blocs sémantiques**, que *préjuger* implique une argumentation interne du type : *La vérité n'est pas encore établie, pourtant, on émet des jugements*. On peut donc associer au verbe *préjuger* l'argumentation externe suivante :

- a) *La justice n'a pas encore établi la vérité : donc, E2 ne préjuge pas de la mort du Comorien.* (neg-vérité DC neg-préjuger)
- b) *La justice n'a pas encore établi la vérité : pourtant, E1 préjuge que le Comorien a été assassiné.* (neg-vérité PT préjuger)
- c) *La justice n'a pas encore établi la vérité : pourtant, E3 préjuge que la mort du Comorien est une conséquence du hasard.* (neg-vérité PT préjuger)
- d) *La justice n'a pas encore établi la vérité : pourtant, E4 préjuge que les accusés sont innocents.* (neg-vérité PT accuser)

C'est donc **E2** tout seul qui exprime l'aspect normatif en *Donc* du bloc sémantique liant l'abstention de préjuger à l'établissement de la vérité alors que les autres énonciateurs (**E1**, **E3** et **E4**) expriment de manière nuancée l'aspect transgressif en *Pourtant* du même bloc.

Ainsi, on peut conclure de notre analyse que la manipulation dans ce texte tient au déploiement d'une stratégie doublement polyphonique où le locuteur manipulateur recourt à la mise en scène d'une pluralité excessive d'énonciateurs opposés sur un sujet particulier pour rendre difficile le règlement du débat et pour avancer en fin de compte la conclusion appropriée à son intention dissimulée. En d'autres termes, la stratégie manipulative de Le Pen consiste à mettre en scène, à côté d'autres énonciateurs opposés sur une cause particulière (préjuger ou ne pas préjuger de la mort), **un énonciateur** à travers lequel se fait paradoxalement voir la véritable intention du locuteur (disculper les auteurs du meurtre), puis **un autre énonciateur humaniste** qui, de par son attitude compatissante, sert à camoufler les vraies intentions du locuteur et enfin **un dernier énonciateur savant** (sociologue) qui émet une opinion pseudo scientifique susceptible d'altérer la vision du destinataire et de l'amener à embrasser celle du locuteur manipulateur.

Ajoutons aussi que la manœuvre manipulative de Le Pen joue effectivement sur l'ambiguïté inhérente à la notion de vérité. La vérité judiciaire telle que la justice, au moyen

de ses propres procédures juridiques, cherche à établir est certainement différente de la vérité médiatique telle que les médias et l'opinion publique la conçoivent<sup>(14)</sup>. De plus, la vérité en sociologie prend un sens tout à fait différent. Le crime y est toujours vu comme un produit d'un concours de circonstances sociales injustes qui amènent le sociologue à prendre la société pour le véritable coupable.

### ***Extrait 2***

On sait bien que l'intrigue fondamentale de « *Andromaque* » de Racine repose sur une crise tragique : les Grecs savent qu'Astyanax (l'enfant qu'Andromaque a eu d'Hector) a survécu au massacre de tous les Troyens de sexe mâle et qu'il est le prisonnier de Pyrrhus, fils d'Achille et fiancé d'Hermione fille d'un autre roi grec (Ménélas). Ils ont donc envoyé Oreste pour le récupérer. Mais Pyrrhus, passionnément épris d'Andromaque, refuse formellement de le livrer aux Grecs. Quant à Oreste, il aime Hermione, fiancée de Pyrrhus, mais elle n'aime que Pyrrhus.

Ainsi, la crise se résume en ces mots : Oreste aime Hermione, qui aime Pyrrhus, qui aime Andromaque, qui aime Hector, qui est mort, une chaîne d'amours non partagées.

A la scène 4 du premier acte, Pyrrhus fait remarquer à Andromaque que tous les Grecs veulent que son fils périsse. Andromaque pleure le destin qui attend son fils sous les coups des Grecs, y compris Pyrrhus. Or celui-ci réplique :

*« Madame, mes refus ont prévenu vos larmes*

*Tous les Grecs m'ont déjà menacé de leurs armes,*

*Mais fussent-ils encore, en repassant les eaux,*

*Demander votre fils avec mille vaisseaux,*

*Coûtât-il tout le sang qu'Hélène a fait répandre,*

*Dussé-je après dix ans voir mon palais en cendre,*

*Je ne balance point, je vole à son secours.*

*Je défendrai sa vie aux dépens de mes jours.*

*Mais parmi ces périls où je cours pour vous plaire,*

*Me refuserez-vous un regard moins sévère ?*

*Me faudra-t-il combattre encor vos cruautés ?*

*Je vous offre mon bras. Puis-je espérer encore*

*Que vous accepterez un cœur qui vous adore ?*

*Me combattant pour vous, me sera-t-il permis*

*De ne point vous compter parmi mes ennemis ? »*

Le locuteur (Pyrrhus), pour rassurer Andromaque et réfuter son accusation, affirme : *Madame, mes refus ont prévenu vos larmes*, assertion susceptible, d'après la situation du discours, de faire partie des enchaînements argumentatifs du type :

- a) *Vous pleurez le destin qui attend votre fils, pourtant j'ai refusé de le livrer aux Grecs.* (Neg-Danger Pourtant Pleurer ou Pleurer Pourtant Neg-Danger).
- b) *Madame, mes refus ont prévenu vos larmes car je protège votre enfant* (Protection Donc Opposition à l'ennemi).

Le discours de Pyrrhus argumente donc dans le sens des conclusions du type : *je vous protège, je défends votre cause, je vais affronter les Grecs* ou *Il n'y a pas lieu de vous inquiéter*. Avec la suite *Tous les Grecs m'ont déjà menacé de leurs armes*, on est en présence d'un bloc sémantique sous son aspect transgressif :

*Les Grecs m'ont menacé de leurs armes pourtant, j'ai refusé de leur livrer l'enfant* (Menace Pourtant Refus d'obéir)

Dans ces deux énoncés, le locuteur montre deux énonciateurs :

- 1- Le premier énonciateur (**E1**), peu courageux, soutient qu'avec les menaces des Grecs, il faut accepter de leur livrer l'enfant sans mot dire, **E1** convoque le même bloc sémantique, mais sous son aspect normatif : Menace des Grecs Donc Obéissance.

2- Le second énonciateur (**E2**), brave devant la menace des Grecs, soutient par contre l'aspect transgressif du même bloc : Menace de tous les Grecs Pourtant Neg-Obéissance.

Le locuteur, s'assimilant bien entendu à **E2**, fait preuve de courage et de détermination à sauver l'enfant en dépit des menaces des Grecs

Dans la séquence suivante :

*Mais dussent-ils encore, en repassant les eaux,*

*Demander votre fils avec mille vaisseaux,*

*Coûtât-il tout le sang qu'Hélène a fait répandre,*

*Dussé-je après dix ans voir mon palais en cendre,*

*Je ne balance point, je vole à son secours.*

on passe à une autre argumentation articulée par *Mais* avec la précédente, argumentation transgressive du type : *Même si P1 et Même si P2, ce serait Q*

P1: *Même s'ils me faisaient une guerre sanglante*

P2 : *Même s'ils incendiaient mon palais*

Q : *Je ne tarderais pas à protéger votre enfant*

Cette argumentation transgressive s'exprime ainsi : Guerre sanglante et destructive Pourtant Désobéissance (Refus de livrer l'enfant)

Le locuteur met en scène deux autres énonciateurs qui, tout en s'alignant sur la même idéologie que les précédents (**E1** et **E2**), soutiennent des positions plus radicales. **E3**, prudent et réfléchi, s'associe à l'argumentation normative du même bloc sémantique : *Si les Grecs me faisaient une guerre sanglante, j'arrêterais de secourir l'enfant* : Guerre sanglante Donc Neg-Secours.

Quant à **E4**, intrépide, obstiné et auquel s'identifie le locuteur, il ne cèdera pas aux

Grecs et persiste audacieusement à protéger l'enfant, position qu'exprime l'argumentation transgressive du même bloc sémantique : Guerre sanglante et destructive Pourtant Protection de l'enfant.

Le locuteur, se distanciant de **E1** et de **E3**, s'assimile à **E2** puis, de manière plus radicale, à **E4**. En d'autres termes, après avoir donné l'existence dans son énonciation à des énonciateurs : poltron et précautionneux consécutivement devant les Grecs, il met en scène d'autres énonciateurs courageux et même téméraire partisans de l'idéologie du sacrifice pour sauver à tout prix l'enfant d'Andromaque.

Pour récapituler nos analyses, on voit bien que le discours du locuteur construit un bloc sémantique liant en gros le danger mortel (la guerre, la destruction du palais...etc) et le défi lancé par Pyrrhus à ce danger : *Il y a un danger mortel : pourtant Pyrrhus va l'affronter*, argumentation interne transgressive du *Courage*.

Le locuteur développe son discours polyphonique en accentuant l'aspect transgressif de ses enchaînements argumentatifs, ce qui lui permet de passer du champ sémantique du *Courage* à celui de *l'intrépidité*. Il se construit l'image d'un amoureux prêt à tout sacrifice pour défendre l'enfant de sa bien-aimée.

L'argumentation transgressive du locuteur (Pyrrhus) le montre humaniste, amoureux, courageux et même intrépide.

En revanche, le locuteur, dans la séquence suivante, change de plus en plus sa stratégie argumentative :

*Mais parmi ces périls où je cours pour vous plaire,*

*Me refuserez-vous un regard moins sévère ?*

*Me faudra-t-il combattre encor vos cruautés ?*

Considéré dans l'optique des blocs sémantiques comme articulateur de deux argumentations opposées (celle qui la précède et celle qui la suit), *Mais* introduit une argumentation composée de deux énoncés interrogatifs que l'on peut rattacher aux actes illocutoires dérivés<sup>(15)</sup>.

Dans ces énoncés, le locuteur met en scène un énonciateur **E1** exprimant son incertitude qu'Andromaque puisse changer son attitude sévère envers Pyrrhus - qui est tout prêt à courir d'énormes risques pour elle - et le traiter plus affectueusement. Comme il est difficile, d'après la situation de discours, d'attribuer au locuteur (Pyrrhus) l'intention d'interroger son allocutaire (il serait invraisemblable que Pyrrhus s'attende à ce qu'Andromaque lui réponde : *Oui, je vous refuserai un regard moins sévère* ou bien *Non, je ne vous le refuserai pas*), le locuteur se distancie donc de cet énonciateur interrogateur. La phrase n'impose plus alors qu'on lise l'énoncé comme une véritable interrogation. Or, le fait de mettre en scène un énonciateur exprimant son incertitude peut, en vertu d'une loi de discours, fait servir l'acte interrogatif à un autre acte illocutoire, **acte dérivé de reproche** : *Il est injuste que vous me traitiez si sévèrement !* Le locuteur joue le doute par l'intermédiaire de son énonciateur interrogateur pour accomplir l'acte dérivé de reproche.

Ajoutons aussi que l'énoncé interrogatif *Me refuserez-vous un regard moins sévère ?* par lequel le locuteur accomplit l'acte de reproche fait aussi apparaître un second énonciateur **E2** exprimant le point de vue présupposé au sein de l'interrogation : Andromaque persiste à prendre une attitude sévère à l'égard de Pyrrhus et refuse d'adoucir sa position.

**E1**, responsable du contenu présupposé de l'énoncé interrogatif, s'assimile, non pas au locuteur dans son engagement énonciatif déclaré (locuteur en tant que tel), mais au locuteur en tant qu'être du monde.

De même, le locuteur dans *Me faudra-t-il combattre encor vos cruautés ?* fait apparaître un énonciateur **E1** interrogateur exprimant lui aussi son doute que Pyrrhus ait à combattre les Grecs et les cruautés d'Andromaque. Or comme le locuteur, d'après la situation de discours, ne choisit pas de faire un acte d'interrogation, c'est-à-dire qu'il ne cherche véritablement pas à obtenir de son allocutaire une réponse à son interrogation explicitée dans, et par, l'énoncé, il ne s'identifie pas dans son discours à **E1** (même s'il doit s'identifier à lui dans le monde), ce qui, selon les lois de discours, convertit l'énoncé à un

autre acte illocutoire dérivé, acte d’assertion : *Il me serait trop difficile de combattre pour sauver votre enfant*. Mais le locuteur, dans son énoncé *Me faudra-t-il combattre encor vos cruautés ?* met aussi en scène un autre énonciateur **E2** qui, responsable du point de vue présupposé dans l’énoncé interrogatif, soutient qu’Andromaque est cruelle envers Pyrrhus. C’est à cet énonciateur **E2** que s’assimile le locuteur en dehors de son discours, autrement dit, le locuteur en tant que tel

Cette stratégie polyphonique permet au locuteur, d’un côté, de valoriser sa propre image en le montrant comme un noble amoureux digne d’admiration et d’appui et, d’un autre côté, de dévaloriser l’image de son allocutaire (Andromaque) en la montrant comme une personne ingrate et cruelle.

Passons maintenant à la séquence suivante :

*Je vous offre mon bras. Puis-je espérer encore*

*Que vous accepterez un cœur qui vous adore ?*

*Me combattant pour vous, me sera-t-il permis*

*De ne point vous compter parmi mes ennemis ?*

Dans la version topique de l’ADL, l’assertion *Je vous offre mon bras* est vue comme un argument servant la conclusion exprimé par le segment : *Puis-je espérer encor que vous accepterez un cœur qui vous adore ?*

Mais dans l’optique des blocs sémantiques où il n’est plus question d’argument et de conclusion, l’enchaînement argumentatif repose sur l’interdépendance de ses segments de telle sorte que le sens de chacun se définit, soit dans un aspect normatif, soit dans un aspect transgressif, par celui de l’autre.

Les enchaînements argumentatifs de cette séquence peuvent donc se reformuler par les argumentations normatives suivantes :

- a) *Je vous offre mon bras : puis-je **donc** espérer que vous accepterez un cœur qui vous adore ?*

b) *Je me combats pour vous : me sera-t-il **donc** permis de ne point vous compter parmi mes ennemis ?*

Dans le premier enchaînement (a), le locuteur met en avant dans son énoncé interrogatif un énonciateur exprimant son incertitude sur le fait qu'Andromaque réagirait avec tendresse à Pyrrhus. Or, n'ayant pas l'intention d'interroger son allocataire ou de faire un acte d'interrogation, le locuteur se distancie de son énonciateur interrogateur, ce qui, en vertu de la phrase interrogative et des lois de discours, fait servir l'acte d'interrogation à un autre acte dérivé : acte de demande : *En reconnaissance de tout ce que je fais pour vous, laissez-moi espérer que vous accepterez un cœur qui vous adore* (que signifierait offrir son bras à quelqu'un si ce n'était de l'exhorter à réagir plus affectivement et plus tendrement à son égard?)

Mais le locuteur, tout en utilisant la même stratégie argumentative dans son deuxième énoncé (b), manipule de manière cruelle et flagrante son allocataire.

En proférant l'énoncé interrogatif *me sera-t-il (**donc**) permis de ne point vous compter parmi mes ennemis ?*, le locuteur ne cherche en fait pas à interroger Andromaque. Il fait apparaître dans son discours un énonciateur **E1** s'interrogeant sur la possibilité qu'Andromaque ne soit plus être comptée parmi les ennemis de Pyrrhus qui combat pour elle. Le locuteur ne s'associe pas à son énonciateur interrogateur. Sa distanciation permet, en vertu d'une loi de discours, de convertir l'acte interrogatif à un autre acte, acte dérivé d'avertissement ou de mise en garde : *Ou bien vous m'acceptez ou bien je vous prends pour mon ennemie !*

Dans cet acte dérivé de mise en garde, le locuteur montre un autre énonciateur **E2** exprimant le point de vue présupposé inhérent à l'énoncé *me sera-t-il permis de ne point vous compter **parmi mes ennemis** ?*, point de vue selon lequel Andromaque est une ennemie de Pyrrhus. On peut s'interroger : à qui peut-on assimiler **E2** ? Ce n'est certainement qu'au locuteur lui-même, mais il s'agit ici du locuteur en tant qu'être du monde, c'est-à-dire cet être du monde qui a, parmi toutes les autres propriétés, celle d'être à l'origine de l'énonciation.

Le locuteur en tant que tel parvient à intimider et, par suite, manipuler, via une de ses figures discursives (le locuteur en tant qu'être du monde), son allocataire en le mettant dans l'alternative : *Ou bien vous m'aimez ou bien vous risquez votre vie et celle de votre enfant ! Vous n'avez pas d'autre choix !*

Admettons que le mot *ennemi* a pour argumentation interne structurelle l'enchaînement argumentatif : Mal Donc Devoir de le combattre. En l'employant dans son enchaînement argumentatif *Me combattant pour vous, me sera-t-il permis de ne point vous considérer parmi mes ennemis ?*, **le locuteur en tant que tel** ôte son masque : il est même disposé à combattre celle qu'il aime si elle persiste à le refuser

### **Conclusion**

De notre analyse polyphonique de cet extrait, nous pouvons conclure que :

- 1) la stratégie manipulative de Pyrrhus tient à déployer tous les dispositifs polyphoniques du discours en vue de resserrer l'étau autour d'Andromaque : lui inspirer, d'une part, la peur des Grecs qui veulent à tout prix la mort de son enfant et, d'autre part, la peur de ses propres réactions mortelles (Pyrrhus) si elle ne lui obéit pas. Autrement dit, le locuteur manipulateur cherche à priver son allocataire de tout autre choix possible pour éviter un danger mortel. La polyphonie de la manipulation consiste donc à la mise en scène par le locuteur des énonciateurs exprimant des positions telles que le locuteur manipulateur pourrait les exploiter pour mieux tenailler son interlocuteur et limiter crucialement ses choix d'agir.
- 2) les mécanismes manipulateurs de Pyrrhus relèvent de ce qu'on appelle, dans la psychologie cognitive et les médias, la **manipulation des affects** qui se sert tantôt de la peur, tantôt de l'amour pour réduire la résistance du destinataire et assurer sa résignation, alors que ceux de Le Pen relèvent de la manipulation par les idées et les croyances dominantes de la société
- 3) Sur le plan discursif, la manipulation, que ce soit dans le discours de Le Pen ou celui

de Pyrrhus, se dénonce en tant que telle à travers la dichotomie du locuteur assurée par la distinction polyphonique entre **Locuteur en tant que tel** et **locuteur en tant qu’être du monde** : tout en s’ingéniant à camoufler ses intentions et ses manœuvres manipulatoires, le premier se voit plus ou moins dénoncer par le second dans sa tentative de masquer sa véritable intention.

## ***Bibliographie***

### **I. Ouvrages :**

**Anscombre, J. C., et Ducrot, O.,**

*L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 1983.

**Anscombre, J. C., Ducrot, O., Maria Marta Gracia, Negroni, Silvia Palma et Marion Carel,**

*Théorie des topoï*, Paris, Kimé, 1995.

**Breton, P.,**

*La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 2000.

**Carel, M.,**

*Vers une formalisation de la théorie de « l’argumentation dans la langue »*. Thèse de doctorat de L’Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1992.

**Declercq, G.,**

*L’Art d’argumenter*, Paris, P.U.F, 1996.

**Ducrot, O.,**

- *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 1980.

- *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.

## II. Articles

### **Anscombre, J. C.,**

- « Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 1, Montréal, 1989, p. 13-56.

### **Anscombre, C., et Ducrot, O.,**

- « Deux MAIS en français ? », *Lingua*, 43, 1977, p.23-40.
- « Interrogation et argumentation », *Langue française*, 52, 1984, p.p 5-22.

### **Carel, M.,**

- « Sémantique discursive et sémantique logique : le cas de *mais* », in *Modèles linguistiques*, vol. 39, 1999, XX, 1, p.133-140.
- « Argumentation interne et argumentation externe au lexique: des propriétés différentes », *Langages*, juin 2001, n° 142, p.10- 21

### **Ducrot, O.,**

- « Topoï et formes topiques », *Bulletin d'études de linguistique française*, Tokyo, n°22, 1988, p.11-14. Réédité dans *Théorie des topoï*, Paris, Kimé, 1994, p. 85-99.
- « Topoï et sens ». *Actes du 9<sup>ème</sup> Colloque d'Albi*, Université de Toulouse Le Mirail, 1989, p.1-22.
- « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue Française*, septembre 1999, n° 123, pp.6-39.
- « Critères argumentatifs et analyse lexicale », *Langages*, juin 2001, n° 142, p. 22-40

### **Journet, N., et Chapelle, G.,**

- « La force des mots », Entretien avec Oswald Ducrot, dans *Le Langage*, Editions Sciences Humaines, Paris, 2001, p.81-85.

### *Notes et remarques:*

1- P. Breton, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 2000, P.23.

2- *Idem*, p.26.

3- O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.

4- Pour Ducrot, la signification du mot plein (adjectif, adverbe, verbe et nom commun) est constituée d'un paquet de topoï, lorsqu'un locuteur profère un énoncé dans une situation donnée, il choisit d'appliquer à la situation de discours un des topoï inhérents à la signification de ses mots pleins.

Dans un énoncé comme *Je travaille beaucoup, je vais tomber malade*, le locuteur choisit parmi les topoï constitutifs de la signification de *Travailler*, le topos reliant *Travail* à *Maladie* (et non pas par exemple celui qui relie *Travail* à *Promotion*), c'est donc le topos sélectionné dans la situation de discours qui détermine le sens de l'énoncé.

5- *Idem*, p.175.

6- *Ibid.*

7- O.Ducrot, « Topoï et formes topiques », *Bulletin d'études de linguistique française*, Tokyo, n°22, 1988, p.11-14. Réédité dans *Théorie des topoï*, Paris, Kimé, 1994, p. 85-99.

8- Pour des raisons de cohérence interne, l'ADL a abandonné la théorie des topoï. Car référant aux croyances communes, c'est-à-dire aux entités abstraites liées aux propriétés des objets du monde, les topoïs sont incompatibles avec l'ADL qui, elle, refuse toute conception référentialiste de la langue. Voir N., Journet et G., Chapelle, « Les forces des mots », Entretien avec Oswald Ducrot, In *Le Langage*, Editions Sciences Humaines, Paris, 2001, pp.81-85.

9- M.Carel, *Vers une formalisation de la théorie de l'argumentation dans la langue*, Thèse de doctorat de l'Ecole des Hautes <études en Sciences Sociales, Paris, 1992.

10- O.Ducrot, « Critères argumentatifs et analyse lexicale », *Langages*, juin 2001, n° 142, p. 22-40.

- 11- O.Ducrot, «Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue Française*, septembre 1999, n° 123, pp.6-39.
- 12- Il s'agit ici d'un petit passage tiré du discours du principal dirigeant français du F.N cité plus en détails dans : P. Breton, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, P. 132-133.
- 13- Notons que la stratégie dissimulée est trahie ici par la position exprimée par E3 qui ramène explicitement la mort du Comorien aux accidents, position qui est camouflée par d'autres énonciateurs exprimant leur compassion vis-à-vis de la victime.
- 14- Le malfaiteur acquitté pour un défaut entachant les procédures reste aux yeux de l'opinion publique un malfaiteur. Ainsi la croyance reliant la vérité au jugement de la justice n'est qu'un topos réfutable.
- 15- O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984, pp.226, 227.

\* \* \* \*